

# Le cadastre C d'Orange: révisions épigraphiques et nouvelles données d'onomastique

Michel Christol, Jean-Claude Leyraud, Joël-Claude Meffre

# ▶ To cite this version:

Michel Christol, Jean-Claude Leyraud, Joël-Claude Meffre. Le cadastre C d'Orange: révisions épigraphiques et nouvelles données d'onomastique. Gallia - Archéologie de la France antique, 1998, 55, pp.327-342. 10.3406/galia.1998.3005. hal-01901735

HAL Id: hal-01901735

https://hal.science/hal-01901735

Submitted on 16 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Révisions épigraphiques et nouvelles données d'onomastique

Michel Christol\*, Jean-Claude Leyraud\*\* et Joël-Claude Meffre\*\*\*

Mots-clés. Orange, cadastre C, épigraphie, anthroponymie, Voconces.

Key-words. Orange, C cadastre, epigraphy, anthroponymy, Voconces.

**Résumé.** La révision des inscriptions permet de découvrir, sur les plaques relatives au cadastre C, de nouveaux personnages : Indelvius Fronto (fragm. 317), Cornelius Sacratus (fragm. 318 et 437), Segusia Quartina (fragm. 301). L'identification de cette dernière élimine la mention supposée des Ségusiaves. On découvre une anthroponymie d'origine celtique, proche de celle des Voconces. Ces fragments se placent dans la partie orientale du territoire d'Orange, à proximité de la cité des Voconces.

Abstract. The inscriptions' revision allows to uncover new names on C cadastre slabs: Indelvius Fronto (chip 317), Cornelius Sacratus (chips 318 and 437), Segusia Quartina (chip 301). The latter identification leaves out the mention of Segusiaves. We find an anthroponymy of celtic origin, near that of Voconces. These slabs are located in the eastern part of the Orange territory, near the city of the Voconces.

Depuis l'ouvrage monumental d'André Piganiol <sup>1</sup> les documents cadastraux d'Orange ont suscité une abondante littérature. Mais l'essentiel de ces travaux, qui prolongeaient le livre fondateur du grand savant, concernait surtout la localisation des grilles cadastrales ou la topographie régionale dans ses rapports avec les plans inscrits sur

le marbre, à peu d'exceptions, semble-t-il. Le long compte rendu de Charles Saumagne s'orientait vers le statut des terres, mais abandonnait bien vite l'examen des détails épigraphiques <sup>2</sup>. F. T. Hinrichs, pour sa part, s'est livré à un réexamen d'ensemble de la portée historique des documents, mais sans revenir sur le détail des textes édités <sup>3</sup>.

Persée (BY:) (\$) (=) Creative

<sup>\*</sup> URA 1979 et Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 17 rue de la Sorbonne, F-75235 Paris cedex 05.

<sup>\*\*</sup> Quartier Saint-Antoine, F-84110 Rasteau.

<sup>\*\*\*</sup> Les Grands Valats, F-84110 Séguret.

<sup>1.</sup> A. Piganiol, Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange, XVI<sup>e</sup> suppl. à Gallia, Paris, 1962. On se référera aussi à la publication de présentation, antérieure à ce gros volume : J. Sautel, A. Piganiol, Les inscriptions cadastrales d'Orange (Vaucluse), Gallia, XIII-1, 1955, p. 5-38. Mais on n'oubliera pas que J. Sautel et surtout A. Piganiol avaient, à plusieurs reprises, traité de ces documents épigraphiques, antérieurement à ces deux publications : cette bibliographie, qui sera mise à contribution à l'occasion, ne doit pas être éliminée sous prétexte que le livre de 1962 apporte une édition de la totalité des documents et un commentaire d'ensemble.

<sup>2.</sup> C. Saumagne, Les domanialités publiques et leur cadastration au Ier s. de l'Empire romain, Journal des Savants, 1965, p. 73-116.

<sup>3.</sup> F. T. Hinrichs, Histoire des institutions gromatiques, Paris, 1989, p. 144-154.

Ainsi le travail épigraphique réalisé par A. Piganiol n'a réellement été remis en question que de façon occasionnelle. On peut glaner des remarques dans les comptes rendus qui suivirent la parution de son livre <sup>4</sup>, mais elles apparaissaient en général comme des réflexions conduites par leur auteur le plus loin possible <sup>5</sup>. Toutefois, on observera qu'il demeurait des possibilités d'améliorer le texte et d'en tirer des conclusions utiles, comme le fit Fr. Salviat en replaçant dans la grille du cadastre B un document considéré par A. Piganiol comme d'attribution incertaine <sup>6</sup>. Néanmoins, le texte établi à l'origine semblait entouré d'un tel respect que les lectures proposées dans l'édition d'ensemble paraissaient quasiment immuables et intouchables. Or, il faut bien convenir que l'éditeur des documents cadastraux avait dû se plier aux exigences d'une editio princeps, avec ses résultats assurés et ses marges d'incertitude, liées aux contraintes d'une parution. À le lire, il semble bien qu'à plusieurs reprises il n'offrait de solution que provisoire, en espérant que les débats et recherches ultérieurs parviendraient à améliorer les détails de ce qui constituait dans sa totalité une admirable documentation historique. Mais on ne peut prendre la véritable mesure des réflexions d'A. Piganiol qu'en relisant les divers travaux qu'il consacra au sujet à partir de 1950, soit de son propre chef, soit avec le concours de J. Sautel : ils révèlent des hésitations et des interrogations, ainsi qu'un constant souci d'avancer dans la compréhension des diverses parties de cette documentation. On n'en est que plus admiratif devant la capacité de synthèse que manifeste le livre publié en 1962.

Les observations suivantes sont limitées aux documents épars, rassemblés par A. Piganiol sous le nom de cadastre C. En compagnie du chanoine J. Sautel, ce savant avait bien vite fait état des parentés qu'il découvrait

entre les textes déchiffrés sur ces fragments et ceux qui se trouvaient dans un autre des ensembles documentaires qu'il avait reconstitués, initialement appelé cadastre A, puis devenu dans la publication définitive le cadastre B <sup>7</sup>. Mais il relevait, en même temps, la différence des orientations, puisque le *cardo maximus* était représenté verticalement, tandis que sur l'autre plan de marbre c'était le *decumanus maximus* qui se trouvait dans cette position <sup>8</sup>: toutefois cette distinction ne concernait que des critères externes, ceux de la présentation épigraphique, et non les principes de limitation, qui étaient identiques.

Il n'en reste pas moins que le cadastre C, auquel il faut joindre la documentation dite des « îles » ou des insulae Furianae, fait quelque peu figure de parent pauvre dans la publication des documents cadastraux. Il ne recevait qu'une place très réduite dans la présentation anticipée de 1955 : les auteurs faisaient alors savoir que cette partie de la documentation était en cours d'étude. Il se voyait certes attribuer une plus grande place dans la publication de 1962 mais, quoiqu'A. Piganiol ait alors plus fermement arrimé ce qui concernait les insulae Furianae à l'ensemble appelé cadastre C 9, ce regroupement de fragments conservait encore un caractère énigmatique, et l'on ne peut s'empêcher de supposer que ce savant n'a pas tenté, autant qu'il l'aurait peut-être souhaité, de conduire son étude à son terme, tenu qu'il était par les contraintes d'une publication. On pourrait fonder ce sentiment en relevant un certain nombre de contradictions ou d'imprécisions qui apparaissent dans ses observations ou dans ses conclusions. D'une part, il avoue que le cadastre C lui apparaît comme un ensemble documentaire plutôt énigmatique, difficile à orienter et à localiser, dans lequel les catégories de terres sont moins fermement définies que dans les autres cadastres, ce qui traduirait « une décomposition du cadre communal » 10. D'autre part, il remar-

<sup>4.</sup> S. Panciera, Rivista di Filologia e d'Istruzione Classica, 98, 1965, p. 108-113; P. Veyne, Revue Historique, 231, 1964, p. 467-470. L'article de Ch. Saumagne, cité supra, note 2, est aussi, à l'origine, un compte rendu de l'ouvrage.

<sup>5.</sup> Le compte rendu d'un épigraphiste comme A. Degrassi, *Bolletino dell'Istituto di Diritto romano*, 66, 1963, p. 127-133, permet de prendre la mesure de la bonne appréciation du travail épigraphique de l'éditeur.

<sup>6.</sup> Il s'agit du fragment enregistré par A. Piganiol, *Les documents cadastraux...*, p. 312, n° 404 : Fr. Salviat, Le cadastre B d'Orange, la route antique au Sud de Montélimar, le problème du Dourion et le cours inférieur de la Berre, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 18, 1985, p. 277-285.

<sup>7.</sup> Les inscriptions relatives à cette grille cadastrale ont été présentées par J. Sautel et A. Piganiol dans *Gallia*, XIII-1, 1955, p. 15-28.

<sup>8.</sup> A. Piganiol, La pluralité des cadastres d'Orange, Revue internationale des Droits de l'Antiquité, 2, 1953, p. 364-367; J. Sautel, A. Piganiol, Les inscriptions cadastrales d'Orange (Vaucluse), Gallia, XIII-1, 1955, p. 32-33.

<sup>9.</sup> Les « îles » sont étudiées à part dans la publication de 1955, même s'il est bien établi par les auteurs qu'il existe une ressemblance entre leur mode de présentation et celui du cadastre C, cf. J. Sautel, A. Piganiol, Gallia, XIII-1, 1955, p. 33-36. En revanche, dans la publication de 1962, l'unité des deux groupes disjoints à l'origine est bien assurée : A. Piganiol, Les documents cadastraux..., p. 265-266.

<sup>10.</sup> A. Piganiol, Les documents cadastraux..., p. 403.

Le cadastre C d'Orange

que des ressemblances étroites avec le contenu du cadastre B 11, dont les renseignements lui paraissaient d'une totale clarté. Peut-être aussi, faut-il mettre ces hésitations et ces flottements sur le compte de l'hypothèse interprétative globale, qui lui faisait concevoir une succession de cadastres, largement échelonnés dans le temps. Toutefois, sans formuler à ce sujet quelque critique que ce soit, et en renforçant même les hypothèses d'A. Piganiol sur le déclin possible de la colonie d'Orange, D. Van Berchem, dans le cadre d'un compte rendu, posait une question de fond en estimant qu'il convenait de se demander si « B et C ne se recouvrent [...] pas » : pour cet auteur, qui, malheureusement, n'appuie pas son affirmation d'observations ponctuelles, « il est certain que C se situe au sud d'Orange, dans la plaine qui s'étend du Rhône aux Dentelles de Montmirail », de sorte que B et C « s'ajustant l'un à l'autre, [...] embrassent bien plutôt, à eux deux, la totalité du territoire de la colonie » 12. C'était reprendre et renforcer la localisation qu'avait proposée A. Piganiol, mais que ce dernier n'avait pas véritablement soutenue, car il demeurait dans l'expectative <sup>13</sup>.

Les travaux archéologiques que nous poursuivons nous ont conduits à reprendre la question du cadastre C, et nous ont permis de vérifier le bien fondé de cette mise en perspective <sup>14</sup>. En effet, en même temps, nous devions constater que le réseau orienté à NG 5° Est, avec un module de 708 m, déjà assimilé au cadastre B <sup>15</sup>, était

omniprésent dans le parcellaire de la région qui s'étend du Rhône à l'ouest jusqu'au massif des Dentelles de Montmirail et à la plaine de Carpentras à l'est, mais que l'on ne disposait d'aucune trace épigraphique sur ce point <sup>16</sup>. Il convenait donc de réfléchir à l'articulation possible des cadastres B et C. Aussi avons-nous tenté d'apporter ailleurs, en compagnie de J.-L. Ballais <sup>17</sup>, des arguments pour soutenir une localisation du cadastre C qui aille dans ce sens. Le positionnement nouveau des fragments nos 104-105, appartenant au cadastre B, qu'A. Piganiol voulait situer aux portes mêmes d'Orange, à cheval sur l'Aigues, et qu'il convient maintenant de rejeter en direction du nord, dans la zone du Bois d'Uchaux, permet de considérer que la place est libre pour disposer le cadastre C entre le cours du Rhône, les Dentelles de Montmirail et la proche région de Carpentras, en recouvrant le site du chef-lieu de la colonie. Le territoire couvert par le cadastre C se trouverait donc juste au sud de celui correspondant au cadastre B, sans qu'existe le moindre chevauchement (fig. 1). Ils se compléteraient donc. En effet, on ne peut pas esquiver le constat de l'unité profonde des cadastres B et C, à l'instar de ce qu'avait supposé D. Van Berchem, et de ce qu'avait, pour sa part, entrevu A. Piganiol, mais trop fugitivement pour pouvoir l'établir avec netteté <sup>18</sup>.

<sup>11.</sup> Voir supra, note 7, p. 328. En outre, A. Piganiol, Les documents cadastraux..., p. 57 et 59. Il faut tenir compte aussi des singularités du cadastre A par rapport aux deux autres.

<sup>12.</sup> D. Van Berchem, Réflexions sur le cadastre d'Orange, Museum Helveticum, 23, 1966, p. 59.

<sup>13.</sup> A. Piganiol, Les documents cadastraux..., p. 271-272. On retrouve ces hésitations chez G. Barruol, Les peuples préromains du sud-est de la Gaule. L'étude de géographie historique, Paris, de Boccard, 1975, p. 256-257. Quant à l'article de R. Chevallier, Problèmes de l'occupation du sol dans la Gaule romaine, I diritti locali nelle province romane con particolare riguardo alle condizioni giuridiche del suolo, Accademia nazionale dei Lincei, quaderno 194, Problemi attuali di scienza e di cultura, Roma, 1974, p. 306-310, il n'apporte aucun développement spécifique sur ce plan de marbre.

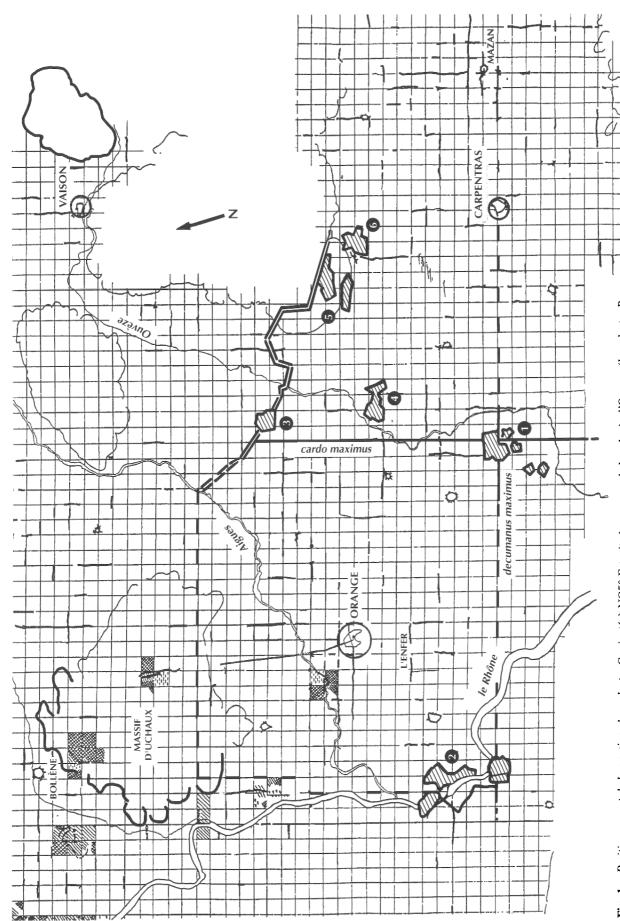
<sup>14.</sup> Dès 1986, l'un de nous avait composé une étude, dont un certain nombre d'acquis sont intégrés à cet article, cf. J.-C. Leyraud, Des fragments à la totalité, février 1986 (document disponible chez l'auteur). Celle-ci a circulé parmi les archéologues qui se sont intéressés à la région couverte par les plans de marbre.

<sup>15.</sup> Voir en particulier G. Chouquer, Localisation et extension géographique des cadastres affichés à Orange, in: Clavel-Lévêque M. (éd.), Cadastres et espace rural, Table ronde de Besançon, mai 1980, Paris, Les Belles Lettres, 1983, p. 275-295.

<sup>16.</sup> Il s'ensuit que le repérage des traces fossiles, qui se sont multipliées au gré des recherches, rend improbable un chevauchement de cadastres contemporains dont les orientations auraient été différentes.

<sup>17.</sup> Nous devons renvoyer au contenu d'une communication présentée devant la Société nationale des Antiquaires de France en novembre 1996 (J.-L. Ballais, M. Christol, J.-Cl. Leyraud, J.-Cl. Meffre), dans laquelle nous présentons l'ensemble des résultats acquis dans l'étude du cadastre C, et les possibilités d'approfondissement. L'un des préalables à la redéfinition spatiale du cadastre C repose sur le positionnement nouveau des fragments n° 104 et 105, appartenant au cadastre B, qu'A. Piganiol voulait situer aux portes mêmes d'Orange, à cheval sur l'Aigues, cf. J.-Cl. Meffre, J.-L. Ballais, Le cadastre B d'Orange et la géoarchéologie du cours inférieur de l'Aigues et du Bois d'Uchaux : pour une nouvelle localisation d'un fragment du plan antique, in : Chouquer G. (éd.), Les formes du paysage -2- Archéologie des parcellaires, Actes du Colloque d'Orléans, mars 1996, Paris, Errance, 1996, p. 67-80.

<sup>18.</sup> Nous (J.-Cl. M. et J.-Cl. L.) n'avons jamais partagé l'hypothèse selon laquelle *Arausio* aurait eu à l'époque flavienne une primauté administrative d'ordre régional (comme le veut Fr. Salviat, Orientation, extension et chronologie des plans cadastraux d'Orange, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 10, 1977, p. 107-118), primauté conduisant à l'affichage en ce lieu de trois cadastres concernant des terres fort éloignées de la colonie, de Valence au nord à la Camargue au sud. Le projet d'A. Piganiol qui visait à restituer ces trois cadastres autour d'Orange



martne: 1, nº 301-304; 2, les insulae Furianae; 3, n° 320; 4, n° 310; 5, nº 317-318; 6, n° 319. En traits pleins, position du cardo maximus et du decumanus maximus; en tiretés, limites ouest et nord supposées du cadastre à sa jonction avec le Fig. 1 – Positionnement de la pertica du cadastre C orienté à NG5° Est, située au cœur de la colonie d'Orange (le cadastre B, semblablement orienté, prend place dans son prolongement), sur fond de carte d'après G. Chouquer (1983). Les fragments de cadastre B; en doubles traits, limites d'évêchés attestées, séparant le territoire voconce du territoire cavare.

Il importait alors, dans le cadre de cette étude d'ensemble, outre les indispensables vérifications sur le terrain, de rechercher si l'onomastique des adjudicataires ne pouvait apporter, elle aussi, sa part de renseignements ou de confirmations. Il fallait donc porter une attention particulière aux noms conservés sur les fragments de marbre et les confronter aux données onomastiques fournies par les autres inscriptions de la région. C'était revenir aux fragments épigraphiques, et s'imposer l'obligation d'en effectuer la révision afin d'apporter, quand cela paraissait nécessaire, toutes les corrections propres à établir une nouvelle édition des textes.

# FRAGMENT N° 317(fig. 2)

Cadastre C, plaque F (inventaire n° 2636, en trois fragments; cf. p. 285 et pl. XXVI dans l'ouvrage d'A. Piganiol). Trois fragments s'ajustent l'un à côté de l'autre pour former un ensemble correspondant aux relevés cadastraux de trois centuries voisines, les centuries DD XI CK VIIII, DD XI CK X et DD XI CK XI. Pour les deux premières une grande partie du texte est conservée, pour la troisième les éléments qui subsistent sont trop réduits pour permettre des approfondissements. Plaque de 2,40 cm d'épaisseur, au revers layé et légèrement gratiné; hauteur des lettres : entre 18 et 19 mm.

Nous reproduisons d'abord le texte d'A. Piganiol, correspondant aux deux centuries dont le contenu des locations de terres est le mieux conservé <sup>19</sup>:

[dd XI ck] VIIII	d[d]XI ck X
[col(oniae) CC], pr(aestant) a	co[l(oniae)] CC,
(era) IV,	pr(aestant) a(era) IIII,
[sol(vit)] ndelvi	(denar) L
ito LXXX	sol(vit) ndel
[heredes S] ecundi	erq. įt
	$n \dots$

nous paraissait plus sage. À la suite de nombreux échanges de vues avec l'un d'entre nous (J.-Cl. L.), J. Benoît a largement approuvé cette hypothèse de la localisation du cadastre C dont la groma serait située dans la région de Sarrians, cf. Nouvelles observations sur les cadastres d'Orange, notes inédites de J. Benoît (1988), archives en dépôt à l'aérophotothèque du Centre Camille-Jullian, CNRS-Université de Provence.

19. A. Piganiol, Les documents cadastraux..., p. 285.

L'éditeur estimait que l'adjudicataire mentionné dans la centurie de gauche (DD XI CK VIIII) se retrouvait dans la centurie voisine (DD XI CK X), mais il hésitait sur la manière de restituer sa dénomination, tant pour ce qui concerne le gentilice que pour ce qui concerne le



Fig. 2 – Cadastre C, plaque F, fragment n° 317, inventaire n° 2636, en trois fragments: A, reproduction des fragments d'après A. Piganiol (1962, p. 285); B, C, fac-similés du frottis partiel des fragments (J.-Cl. Meffre) mettant en évidence les mentions d'INDELVIUS FRONTO.

surnom <sup>20</sup>. Toutefois, si ce dernier lui résistait jusqu'au bout, il n'en allait pas de même pour le gentilice. A. Piganiol envisageait « un nom en Andel... », en esquissant quelques rapprochements avec l'onomastique des cités voisines de la colonie d'Orange. Il faisait remarquer qu'à Grenoble, chez les Allobroges, on pouvait relever l'existence du gentilice Andius <sup>21</sup>, et qu'à Nîmes, chez les Volques Arécomiques, existait un gentilice Andolatius <sup>22</sup>. Toutefois, dans l'index <sup>23</sup>, il maintenait une grande indécision, en n'enregistrant ce mot que sous une forme incomplète, soit . . . ndeliu . . .

On doit reconsidérer ces textes à la lumière d'inscriptions venues récemment à notre connaissance. En effet la lecture [.]ndelvi[...] sur le premier texte et la lecture [.]ndel[...] sur le second peuvent être complétées à l'aide de nouveautés onomastiques provenant de la cité de Nîmes. En effet, dans cette cité, a été signalé depuis peu de temps un gentilice Indelvius, jusque-là totalement inconnu. On le trouve sur une des inscriptions provenant de l'enceinte d'époque tardive, mise au jour sur l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, au centre de la ville. Gravée sur une base honorifique 24, elle fait connaître une flaminique perpétuelle, qui fut honorée par la cité pour avoir fait preuve d'une grande générosité (munificentia) lorsque cet honneur, lié au culte impérial, lui fut décerné. Elle s'appelait Indelvia T(iti) f(ilia) Valerilla. Les commentateurs avaient alors indiqué que ce gentilice était unique <sup>25</sup>.

On sera tenté d'attribuer à l'adjudicataire mentionné dans la centurie DD XI CK VIIII le gentilice *Indelvius*, en restituant le I initial. De plus, le relevé inséré à la p. 285 de l'ouvrage d'A. Piganiol montre qu'existerait une trace de lettre précédant le N. Cet auteur y voyait la partie sommitale d'un A. Mais le dessin reproduit plutôt l'extrémité d'une haste verticale avec son empattement, ce qui correspond parfaitement à la lettre I <sup>26</sup>. On ne peut donc plus manifester quelque hésitation que ce soit.

Sur cette même ligne 3, on peut lire après les lettres parfaitement conservées le haut de la haste correspondant à une autre lettre I : cela permet de retrouver la séquence indelvi en progressant vers le bord droit de la centurie, et de supposer que les deux dernières lettres du gentilice se trouvaient au début de la ligne suivante.

Après les deux dernières lettres du mot *Indelvius*, inscrites au début de la ligne 4, subsiste la place pour insérer, comme il convient, à la suite du gentilice, les premières lettres du *cognomen* de l'adjudicataire. Comme nous le verrons en examinant le texte de la centurie voisine, il s'agit de *Fronto*: ici subsistent la dernière haste verticale du N, qu'A. Piganiol prenait pour la lettre I, puis les lettres T et O.

Pour ce qui concerne la centurie DD XI CK X, les lettres restantes conduisent à la ligne 4 aux mêmes conclusions que précédemment, à savoir la restitution du gentilice *Indelvius*. On doit supposer que dans la cassure qui affecte la plaque en son milieu se trouvait vraisemblablement la lettre initiale I. Mais le gentilice n'a peutêtre pas été inscrit en totalité, car il semble bien qu'ici le graveur a toujours ménagé un léger vacat à droite à chaque ligne : il est très perceptible aux lignes 1-3 sur la pl. XXVI et sur le fac-similé de la p. 285. Les dernières traces de lettres, à droite de la partie conservée, correspondent vraisemblablement à un V, qui est toujours assez évasé. De toute façon, on ne pourrait insérer à la fin de cette ligne l'ensemble de la terminaison du gentilice.

En revanche, à la ligne suivante, le cognomen de l'adjudicataire, Fronto, peut être aisément établi. Dans l'editio princeps A. Piganiol fournissait une lecture énigmatique (erq.it), devenant dans l'index de la p. 408 Ero... ou Erg... Cette lecture, comme l'une et l'autre des interprétations, sont à exclure désormais. Les trois premières lettres sont très nettes: on remarque la lettre F, à large empattement

<sup>20.</sup> A. Piganiol, Les documents cadastraux..., p. 286.

<sup>21.</sup> CIL, XII, 2256: Q. Andius Quintini f. Quintanus; CIL, XII, 2274: T. Andius Eu[---]. Sur cet anthroponyme, cf. A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, I, 1961, col. 140-141.

<sup>22.</sup> CII., XII, 3093 = IAN, 24 = HGL, XV, 51 = 487. Sur cet anthroponyme, cf. A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, I, 1961, col. 141. Sur les anthroponymes en Ando-dans la cité de Nîmes cf. M. Christol, Inscriptions antiques de la cité de Nîmes, Nîmes, 1992, p. 25.

<sup>23.</sup> A. Piganiol, Les documents cadastraux..., p. 413.

<sup>24.</sup> Inscription signalée par G. Barruol dans *Gallia*, 37-2, 1979, p. 543 (Informations archéologiques), puis par B. Dedet, P. Garmy, J. Pey, Découverte d'une enceinte de l'Antiquité tardive ou du Haut Moyen Âge à Nîmes (Gard), *Bulletin de l'École Antique de Nîmes*, 16, 1981, p. 158, avec fig. 33. Elle a été commentée par G. Barruol, J. Gascou, J.-C. Bessac, Nouvelles inscriptions exhumées d'une enceinte du Bas-Empire à Nîmes, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 15, 1982, p. 290-293, n° 3, avec fig. 7 (*L'Année Épigraphique*, 1982, 682).

<sup>25.</sup> G. Barruol, J. Gascou, J.-C. Bessac, Revue Archéologique de Narbonnaise, 15, 1982, p. 292.

<sup>26.</sup> La photo (pl. XXVI) ne permet pas de vérifier.

Le cadastre C d'Orange 333

à la base, considérée comme la lettre E par A. Piganiol. Puis viennent, après le R, la lettre O dans laquelle ce dernier a vu un Q, et la lettre N, gravée de part et d'autre de la cassure, qui conserve la trace des hastes verticales. Elles sont suivies de la lettre T. À notre avis, le rapprochement avec le texte établi pour la centurie de gauche fournit les éléments pour conforter la restitution de la partie finale (lettres T et O), et exclut un surnom dérivé de *Fronto*, tel que *Frontinus*. Il ne reste plus qu'à placer à la fin de la ligne 5 le chiffre des centuries prises en adjudication par *Indelvius Fronto*. À la ligne suivante, devait se trouver, pour cette centurie, la mention d'un second adjudicataire.

Ainsi se dégage l'identité d'un nouveau personnage, *Indelvius Fronto*, qui prit à son compte l'adjudication de terres de la colonie dans deux centuries voisines au moins. Ce fragment, pour lequel nous disposons des coordonnées, est situé en DD XI et en CK IX, X, XI. C'est dire que par rapport aux axes majeurs du cadastre, il est placé dans le quart nord-est de la grille. Selon notre positionnement du *locus gromae*, nous nous trouvons dans la région de Vacqueyras et de Beaumes-de-Venise, sur la frange occidentale du massif des Dentelles de Montmirail. Le fragment 317 se place plus exactement dans une zone montagneuse (au sud de Montmirail), en rapport possible avec le territoire du grand *oppidum* des Courrens (commune de Beaumes-de-Venise), qui domine la plaine de Carpentras.

On restituera de la sorte les deux principaux textes du fragment 317 :

[DD•XI•CK•]VIII	$D[D] \bullet XI \bullet CK \bullet X$
[COL•CC•]PR•A•IIII	CO[L] • vac CC
[X•L•SOL•]INDELVI	PR•A•IIII•XL
[VS•FRO]NTO•LXXX	SOL•[I]NDELV
[HERED•S]ECVNDI	FRONT[O]
[CXX]	N[

#### Texte 1, à gauche

- ligne 3 : on discerne le haut de la haste correspondant à la lettre I. Il faut ajouter à gauche l'indication du revenu des locations : soit 50 deniers.
- ligne 5 : l'abréviation hered convient mieux à la mise en page du texte.

#### Texte 2, à droite

• ligne 4 : là où A. Piganiol relevait un large tiret horizontal, en haut d'une lettre, il nous semble que l'on peut lire l'une des deux extrémités supérieures d'un V. Aussi

la trace de lettre qui vient ensuite pourrait être soit l'autre extrémité du V, soit, si celle-ci a disparu, la lettre I. De toute façon le gentilice de l'adjudicataire n'a pas été inscrit en totalité.

• ligne 6: la lettre N est la première d'un gentilice, celui d'un autre adjudicataire accompagnant *Indelvius Fronto*. On se limitera à observer que dans l'inscription des *merides* apparaît à plusieurs reprises comme adjudicataire *C. Naevius Rusticus* (inscription M 1 et M 3; on corrigera une erreur dans l'index, p. 410).

# FRAGMENT N° 318(fig. 3)

Cadastre C, plaque F (inventaire n° 2637, en trois fragments; cf. p. 286 et pl. XXVI dans l'ouvrage d'A. Piganiol). Trois fragments s'ajustent l'un à l'autre pour former un ensemble correspondant à deux centuries, dont la position a été déterminée de façon conjecturale par A. Piganiol d'après l'examen de l'écriture. À son avis, les différences d'écriture que l'on constate de façon répétitive montreraient que les graveurs inscrivaient le texte par colonnes verticales. L'ensemble ainsi reconstitué, qui donne partiellement le texte correspondant à deux centuries, est pour cette raison attribué aux unités citra cardinem VIIII et X. Mais il n'a pu déterminer de façon précise la position par rapport au decumanus. Nous reproduisons d'abord le texte d'André Piganiol. Les caractéristiques du support sont les mêmes que celles du n° 317. Les lettres ont une hauteur variant entre 18 et 19 mm.

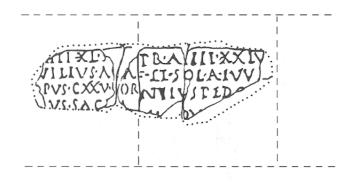


Fig. 3 – Cadastre C, plaque F, fragment n° 318, inventaire n° 2637, en trois fragments. Reproduction d'après A. Piganiol (1962, p. 286). Ces trois fragments sont rangés au dépôt archéologique d'Orange. Le fragment de gauche, comportant la mention de COR/[NELI]US SAC/, est décollé et n'a pas été retrouvé.

L'éditeur a observé que le second adjudicataire de la centurie CK VIIII, suivant sa restitution des coordonnées, pourrait s'appeler *Sacerdos* ou *Sacrovir*, car les premières lettres SAC étaient bien évidentes <sup>27</sup>. Mais l'observation précise du relevé d'A. Piganiol, à la p. 285, et de la photo, à la pl. XXVI, permet de retrouver sur les deux fragments qui se raccordent pour donner le texte des adjudications dans cette centurie, non seulement les traces d'un R, comme quatrième lettre de ce *cognomen*, mais encore, un peu plus loin, celles d'une lettre qui devrait être A (et non une lettre arrondie). *Sacerdos* et *Sacrovir* sont donc exclus. En revanche, on n'hésitera pas à restituer l'anthroponyme *Sacratus*, inscrit sur deux lignes : *Sacra-/[tus]*.

Dans l'environnement local, on rapprochera le personnage avec *Sex. Cornelius Sacratus* qui adresse la dédicace d'un bel autel à *Mars Albiorix* <sup>28</sup> : l'inscription provient du village de Sablet, sis sur la rive gauche de l'Ouvèze, à quelques kilomètres au sud-ouest de Vaison. Elle a été insérée par Hirschfeld dans l'épigraphie de la cité des Voconces. On reviendra plus bas sur le sujet.

Pour en finir avec ce fragment 318, on restituera ainsi le texte correspondant à la centurie dont les locations se trouvent inscrites dans la partie gauche :

[DD•—CK•VIIII]
[COL• vac CC]
[PR•A•]IIII X L•S[OL]
[SER]VILIVS AGA
[THO]PVS•CXXV•COR
[NELI]VS•SACRA
[TVS LXXV]

• ligne 2 : on doit supposer au centre de la ligne un vacat, voir n°s 312, 313, 317.

• ligne 3 : on doit placer au bord gauche les lettres pr(aestant) a(era). Sur ce fragment d'inscription, on constate en effet, à plusieurs reprises, sur le bord gauche, la disparition de trois lettres à la fin des lignes.

# FRAGMENT N° 437(fig. 4)

Parmi les fragments d'attribution incertaine, A. Piganiol a placé un fragment qu'il a enregistré, parmi ceux « qui provisoirement n'ont trouvé de place certaine dans aucun des trois cadastres », sous le n° 437 (inventaire n° 2631; cf. p. 320 et pl. XXVIII dans l'ouvrage d'A. Piganiol) <sup>29</sup>. L'épaisseur donnée est de 2,35 cm : par comparaison, rappelons que l'épaisseur du n° 317 est de 2,40 cm, celle du n° 318 de 2,31 cm et celle du n° 319 de 2,30 cm; le revers est layé, légèrement gratiné, donc identique aux revers des nos 317 et 318. Il existe donc une possibilité de rapprocher ce support épigraphique des autres fragments constituant la plaque F. Quant aux lettres, elles ont une hauteur variant entre 18 et 19 mm, comme sur les nos 317 et 318. Ceci permet un autre rapprochement avec les fragments qui ont déjà été rassemblés pour constituer la plaque F du cadastre C.

Reproduisons d'abord le texte d'A. Piganiol, qui correspond d'une part aux dernières lignes du texte inscrit dans le cadre correspondant à deux centuries jointives, d'autre part à la première ligne des textes inscrits aux emplacements immédiatement situés au-dessous des précédentes :

$$\begin{array}{ccc}
 & \dots & \text{orius} & & \text{III} \text{ //} \\
 & \dots & \text{inus VS-£} & & \text{cratu[s]} \dots \\
 & \dots & \text{s} & & & \\
 & \dots & \text{s} & & & \\
 & \dots & \text{[k] VIII} & & & & & \\
\end{array}$$

Ce nouveau fragment couvre donc, partiellement, quatre centuries qui se trouvaient dans la partie du cadastre située à droite du decumanus: en effet on peut lire en haut du relevé d'une centurie, au début de la ligne 1, la lettre D, ce qui confirme clairement sa position dans l'ensemble de la grille cadastrale par rapport au decumanus. Malheureusement, dans ce qui subsiste de cette partie du texte, rien ne permet de déterminer la

Gallia, 55, 1998, p. 327-343

<sup>27.</sup> A. Piganiol, *Les documents cadastraux...*, p. 286; mais une grande prudence aux p. 407 et 411.

<sup>28.</sup> *CII.*, XII, 1300 ; G. Barruol, Mars Nabelcus et Mars Albiorix, *Ogam*, 15, 1963, p. 356 avec fig. 6, pl. 72 (fac-similé) et pl. 73 (photo) : l'inscription se trouve au musée Calvet d'Avignon.

<sup>29.</sup> A. Piganiol, Les documents cadastraux..., p. 320 et pl. XXVIII.



**Fig. 4** – Cadastre C, plaque, fragment n° 437, inventaire n° 2631 : A, reproduction d'après A. Piganiol (1962, p. 320) ; B, fac-similé du frottis (J.-Cl. Meffre) figurant la mention CO[---]/CRATV[S].

situation de ces centuries par rapport au cardo. Certes, à la fin de la première ligne du texte, correspondant à une centuric conscrvéc dans la partic inférieure de la plaque, apparaissent les éléments qui donnaient cette indication : on peut lire le chiffre VIII. Mais il ne subsiste que cette indication. Aussi, a priori, la position est incertaine par rapport au cardo. On ne peut savoir si l'on se trouve citra ou ultra cardinem.

Sur cette même plaque, en haut à droite, au-dessus du début de texte donnant l'indication de la position par rapport au decumanus, se trouvent les restes des deux dernières lignes donnant le contenu des adjudications dans la centurie correspondante. Au début de la dernière ligne, sont inscrites des lettres que l'éditeur a lues sans problème particulier, et dans lesquelles il a voulu reconnaître le cognomen d'un des adjudicataires, Cratus. Mais dans l'index, il a estimé préférable de corriger non sa lecture, mais l'interprétation qui avait été donnée : « Doit sans doute se lire Gratus » <sup>30</sup>. On peut se demander si, la lecture étant vérifiée comme exacte, on ne retrouverait pas Cornelius Sacratus. En effet, à la ligne précédente,

après l'indication chiffrée III, les deux lettres qui suivent peuvent se lire co. Elles devraient correspondre au début du gentilice *Cornelius*. Et l'on aurait inscrit la dénomination de l'adjudicataire à cheval sur les deux dernières lignes du texte de cette centurie : *Co[rnel(ius) Sa-]/cratus*.

On pourrait alors postuler que sur le terrain existait aussi une contiguité des attestations du nom de cet adjudicataire : c'est le cas pour Indelvius Fronto et pour d'autres, comme l'ont observé A. Piganiol à maintes reprises, puis A. Pelletier et Fr. Salviat, entre autres 31. Cela permettrait de placer cette plaque à côté d'une autre sur laquelle figure le même personnage, plus particulièrement à côté de celle dont nous venons de rétablir le texte. Comme nous l'avons vu, la plaque 437 se trouvait à droite du decumanus, ce qui concorde avec la position du n° 318. Aussi supposerons-nous que, sur la plaque 437, le chiffre VIII par rapport au cardo devait être précédé par une indication qui le situait citra cardinem, comme le n° 318, à qui il est lié étroitement. Ainsi, cette nouvelle plaque que nous voulons insérer dans le cadastre C reproduirait les indications relatives à une huitième centurie et à une neuvième centurie en deçà du cardo, juste à côté de l'ensemble que nous avons examiné plus haut qui, pour sa part, se trouve à cheval sur la neuvième et la dixième centurie, suivant la position d'ensemble fixée par A. Piganiol 32. La centurie du fragment n° 437 mentionnant Sacratus serait la neuvième en deçà du cardo. Elle se placerait donc soit immédiatement audessus, soit immédiatement au-dessous de la neuvième centurie citra cardinem, celle qui est représentée sous le n° 318.

Nous sommes donc d'avis de considérer ce personnage comme un des importants adjudicataires intervenant dans la partie nord-orientale du cadastre C, à l'image d'*Indelvius Fronto*, dont la personnalité vient d'être découverte dans les fragments de l'assemblage n° 317. En revanche, il semble difficile, pour l'instant, de rechercher sa présence dans les *insulae Furianae*, où apparaissent plusieurs fois des *Cornelii* (C 351 et C 354).

<sup>30.</sup> A. Piganiol, *Les documents cadastraux...*, p. 407 (corriger la référence inc. 436) et p. 407.

<sup>31.</sup> A. Pelletier, La superficie des exploitations agraires sur le cadastre d'Orange, *Latomus*, 35, 1976, p. 583-583; Fr. Salviat, Orientation, extension et chronologie des plans cadastraux d'Orange, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 10, 1977, p. 117.

<sup>32.</sup> A. Piganiol, *Les documents cadastraux...*, p. 285 pour l'assemblage : il s'ensuit que la position par rapport au *decumanus* se préciserait (peutêtre DD X et DD VIII pour les deux niveaux représentés).

Le fragment 318 ne comporte malheureusement plus les indications des coordonnées. Néanmoins, en tenant compte des similitudes d'écriture, du revers de la plaque et de l'épaisseur, A. Piganiol le plaçait dans l'environnement proche du n° 317. Et l'on pourrait dans un premier temps hésiter entre un positionnement au nord et un autre au sud. En considérant la mention de Sex. Cornelius Sacratus, nous pourrions tenter d'installer le n° 318 et le n° 437, désormais indissociable de ce dernier, au nord du n° 317, dans la partie rocheuse et sur la bordure des Dentelles de Montmirail, commune de Gigondas ou de Vacqueyras. Nous pourrions même les faire remonter vers Sablet, plus au nord encore, là où a été découvert l'autel votif dédié par un Sex. Cornelius Sacratus à Mars Albiorix. Il s'ensuivrait que la reconstitution de la grille cadastrale présenterait une légère excroissance dans sa partie nord-orientale par cette remontée de l'emprise de la colonie jusqu'aux portes mêmes de Vaison. Mais si l'on peut se fonder sur la localisation du cadastre C que nous proposons, et si nous les confrontons dans cette région avec les données relatives aux limites des évêchés d'Orange et de Vaison, les fragments du n° 317, que nous avons évoqués plus haut et dans lesquels apparaît Indelvius Fronto, viennent se placer à la limite nord-orientale de l'évêché d'Orange, lorsque ce dernier confronte l'évêché de Vaison (fig. 1). Il nous a semblé possible de situer les adjudications d'Indelvius Fronto à l'intérieur des finages des villages de Vacqueyras et de Beaumes-de-Venise. Or, nous savons que la frontière séparant les diocèses d'Orange et de Vaison passait entre Montmirail, Lafare et La Roque-Alric d'une part (diocèse de Vaison), et Notre-Dame-d'Aubune et Urban d'autre part (diocèse d'Orange) 33. Il ne doit rester que peu de place pour disposer un peu plus au nord les fragments que nous venons de considérer. C'est pourquoi, nous retenons comme mieux fondée la position adoptée par A. Piganiol pour situer sur la plaque F le fragment 318 34, auquel nous joignons maintenant le

fragment 437 : sur la grille dont le cardo est orienté du sud vers le nord, et le decumanus de l'est vers l'ouest, les deux fragments, désormais étroitement associés, se trouveraient au-dessous du fragment 317, puisque ce dernier peut correspondre aux extrêmes limites du territoire de la colonie. Le fragment 318 serait ainsi en citra cardinem VIIII et X, comme le voulait A. Piganiol dans sa restitution, tandis que le fragment 437, placé juste au-dessous, se trouverait, à droite du decumanus, en citra cardinem VIII et VIIII. Les centuries relatives à Cornelius Sacratus, jointives l'une à l'autre dans le sens vertical, se trouveraient en citra cardinem VIIII. Il conviendrait alors de les localiser au pied de l'oppidum des Courrens, ouvrant sur la plaine de Carpentras. Mais, reconnaissons-le, cette question de la localisation des fragments peut encore demeurer ouverte.

## FRAGMENT N° 301 (fig. 5)

Cadastre C, plaque E (inventaire n° 2583, en trois fragments, auxquels A. Piganiol joint d'autres fragments : n° 2584, 2592, 2596, 2598 ; cf. p. 275 et pl. XXV dans l'ouvrage d'A. Piganiol). On a pu reconstituer un ensemble assez important, correspondant de plus à l'emplacement de la groma du cadastre C.

Cette position est représentée avec netteté, ainsi qu'une route. On a pu remarquer une étonnante coincidence entre la représentation graphique de ce tronçon de voie antique, antérieure à la cadastration, et une voie régionale provenant de Cavaillon, qui se dirigeait vers Saint-Paul-Trois-Châteaux, à travers la plaine cavare 35. La section de la voie qui nous intéresse ici est située à 2 km au nord de Bédarrides (entre Orange et Carpentras), en rive droite de l'Ouvèze. Si l'on applique la grille cadastrale, tracée automatiquement, de 708 m de côté, orientée à NG 5° Est sur la carte IGN au 1/25 000, qui coıncide avec l'orientation des nombreuses traces fossiles existant dans ce secteur, la voie sud-nord en question conserve encore aujourd'hui, au mètre près, la même forme de tracé, la même inflexion par rapport au cadre centurié. Différents arguments archéologiques, géomorphologiques, pédologiques relatifs à l'étude du

<sup>33.</sup> On ne peut échapper à cette confrontation entre les données de la géographie ecclésiastique et l'espace couvert par les documents cadastraux, cf. en ce sens G. Barruol, Les peuples préromains du sud-est de la Gaule. Étude de géographie historique, Paris, de Boccard, 1975, p. 258. Voir sur les limites des diocèses, J. Sautel, Les chapelles de campagne de l'archidiocèse d'Avignon et de ses anciens diocèses, Avignon et Lyon, 1935. Une carte dans J. Sautel, S. Gagnière, J. Girard, H. Chobaut, Vaucluse. Essai d'histoire locale, Avignon, 1944, p. 120-121.

<sup>34.</sup> A. Piganiol, Les documents cadastraux..., p. 285.

<sup>35.</sup> Renvoyons à l'étude de J.-Cl. Leyraud, mentionnée *supra* note 14, p. 329, et aux travaux en cours de J.-Cl. Meffre, J.-I. Ballais, J.-Cl. Leyraud, et de G. Chouquer.

Le cadastre C d'Orange

tracé de cette voie nous incitent à reconnaître l'ancienneté de la forme du tracé et à l'identifier avec celle qui fut figurée sur le marbre. Du même coup, on doit placer à cet endroit le *locus gromae* du cadastre C, qui positionne stratégiquement la *pertica* en plein cœur de la colonie d'Orange.

On a conservé intégralement le texte de la centurie DD I VK I, sous laquelle le texte de la centurie SD I VK I est, lui aussi, largement préservé (voir le fac-similé, p. 276, fig. 5 de l'ouvrage d'A. Piganiol). La plaque est épaisse de 2,5 cm à 3 cm; la hauteur des lettres varie entre 13 et 17 mm. Il s'agit d'un des rares fragments du cadastre C publiés préalablement à l'édition générale <sup>36</sup>.

Nous reproduisons d'abord le texte d'André Piganiol relatif à la centurie SD I VK I, que nous allons réexaminer <sup>37</sup>.

sd I u[k] I
extri(butario) CLX,
col(oniae) X[X]XX,
pr(aestant) a(era) IIII (denar.) X
sol(vit) Seg[v] sia
var TI . . . .

André Piganiol avait varié dans sa lecture de la dernière lettre de la ligne 6. Dans un article publié en 1953, il estimait pouvoir lire à cette ligne les lettres var te, séparées par les traces d'un élément de paysage, qu'il considérait comme un canal 38 : il rapprochait alors, pour la première fois à notre connaissance, les lettres qu'il avait lues à la ligne 5 (Segusia) et à la ligne 6 avec le peuple des Ségusiaves, mais sans approfondir le sujet. Ne concluaitil pas : « Mais il faut bien noter qu'après Segusia, la lecture du fragment cadastral est très douteuse, et l'interprétation ici suggérée n'est que provisoire »? Dans l'article de Gallia (XIII, 1, 1955), il maintenait cette lecture d'un E, comme le montre parfaitement le fac-similé qu'il apportait. Mais son commentaire traduisait aussi un réel embarras pour interpréter les lignes 5-6, car, écrivaitil, « ici le nom de l'adjudicataire surprend ». S'il indiquait « Segusia se lit avec certitude », il estimait toutefois que le mot inscrit débordait sur la ligne suivante, en sorte qu'il

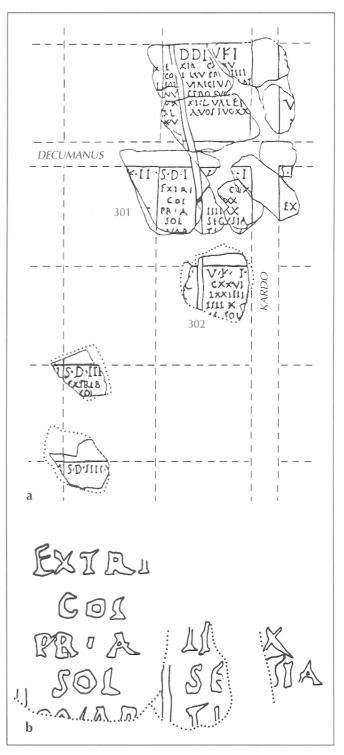


Fig. 5 – Cadastre C, plaque E, fragment n° 301, inventaire n° 2583, en plusieurs fragments : A, reproduction d'après A. Piganiol (1962, fig. 32, p. 276) ; B, frottis de la moitié inférieure du fragment n° 301 (J.-Cl. Meffre). Il est affiché au musée d'Orange. Depuis sa publication, le tiers inférieur de celui-ci a été à nouveau fragmenté et se trouve rangé au dépôt archéologique. La fracture séparant la mention SEGUSIA en deux a subi une érosion notable du marbre.

<sup>36.</sup> J. Sautel, A. Piganiol, Les inscriptions cadastrales d'Orange, *Gallia*, XIII-1, 1955, p. 32.

<sup>37.</sup> A. Piganiol, Les documents cadastraux..., p. 275.

<sup>38.</sup> A. Piganiol, La pluralité..., Revue internationale des Droits de l'Antiquité, 2, 1953, p. 365-367.

se demandait s'il ne conviendrait pas de lire le nom des Ségusiaves. Sans s'engager vraiment dans une lecture précise, il supposait que ces derniers auraient pu posséder une statio. C'est de là que sont parties les deux propositions de lecture : Segusiavar(um) te[mplum ?] ou [sta]ti[o], que l'on trouve dans l'édition d'ensemble. Elles s'appuient sur les restes des lettres, nets à la ligne 5, plus incertains à la ligne 6. Mais d'une édition à l'autre, la dernière lettre a changé et d'un E est devenue un I, sans que disparaisse le mystère de la lecture de cette dernière ligne. Quoi qu'il en soit, l'interprétation faisait des Ségusiaves, peuple de Gaule Chevelue, l'adjudicataire de quarante jugères.

On doit renoncer à cette lecture. La révision du texte, grâce aux frottis des plaques de marbre (fig. 5b), permet de réviser l'ensemble des lignes 5 et 6. D'abord, comme le voulait A. Piganiol, on se doit de lire les lettres Seg[u]sia, à la ligne 5, ce qui pourrait suffire à donner un gentilice féminin, de forme Segusia, certes nouveau, mais point inconcevable, comme on le verra plus loin. Pour ce qui concerne la ligne 6, il semble que la lecture d'A. Piganiol pèche par imprécision. En effet cet auteur estimait que la lettre V correspondait à la première lettre inscrite, alors qu'il ne s'agit que de la première lettre conservée. L'observation de la photo et des divers facsimilés, ainsi que celle du frottis, montre que, entre le prolongement du trait vertical délimitant la centurie et la lettre V, il pouvait y avoir place pour une lettre : le graveur a parfois ménagé un retrait au début de ses lignes (lignes 3 et 5), mais ce n'était pas toujours le cas (lignes 1, 2 et 4). De plus, le frottis qui a été réalisé montre que les traces d'une lettre arrondie subsistent sur le bord inférieur de la plaque, avant la lettre V. Aussi n'hésitera-t-on pas : il faut restituer le surnom Quarti[na] à la ligne 6. Ainsi en retrouvant une dénomination de personne on fait rentrer dans la norme le texte de cette adjudication qui, sans cela, revêtait un caractère insolite.

L'adjudicataire est ici une femme, Segusia Quartina, comme dans le fragment 310 sur lequel apparaît [---]ratia Grati[lla] ou Grati[na] 39.

On restituera donc de la sorte le texte de la centurie :

SD I VK I: S•D•I vac V•[K•]I EXTRI vac CLX COL vac X[X]XX PR•A vac IIII X X SOL vac SEGVSIA QVARTI[NA —

\* \*

Les intérêts de ces révisions du texte du cadastre C sont multiples.

D'abord disparaît une proposition malheureuse d'A. Piganiol, dont il reconnaissait de lui-même le caractère énigmatique, mais qui n'avait jamais été remise en question par retour au document 40. Il faut rappeler combien cette mention supposée des Ségusiaves a pesé dans les argumentations relatives à la localisation du cadastre C. G. Chouquer, à plusieurs reprises, avait manifesté ses hésitations devant cette indication dont le sens lui échappait, car elle pouvait contredire ses propositions de localisation des plans cadastraux affichés à Orange 41 : rappelons qu'il voulait établir le cadastre C dans la basse vallée du Rhône, à cheval sur la Camargue et la Crau 42. Fr. Salviat, pour sa part, en tirait parti pour maintenir, contre G. Chouquer, une localisation de ce même cadastre C au nord du cadastre B 43. Et c'est parce qu'elle lui semblait hors de doute qu'il maintenait sa proposition, dont il rappelait le contenu 44. Aussi était-il tenté de

<sup>39.</sup> A. Piganiol, Les documents cadastraux..., p. 281-282. Ce savant propose de lire le gentilice Caratia, rapproché de Carantius, fréquent à Nîmes. On pourrait aussi penser à Veratia. Son rapprochement pourrait être renforcé par l'existence d'un A(ulus) Karatius Vatius à Sarrians, cf. H. Michel, Invention d'un cippe votif gallo-romain à Sarrians (Vaucluse), Bulletin des Amis d'Orange, 1975, p. 18-19.

<sup>40.</sup> Voir déjà G. Barruol, Les peuples préromains du sud-est de la Gaule. Étude de géographie historique, Paris, de Boccard, 1975, p. 250, note 1; on citera aussi, parmi ceux qui ont accepté comme établie l'interprétation d'A. Piganiol, J. Renaud, Une possession segusiave dans le territoire colonial romain d'Orange, Bulletin de la Diana, 38, 5, 1964, p. 156-150.

<sup>41.</sup> G. Chouquer, in: Cadastres et espace rural, approches et réalités antiques, Table ronde de Besançon, mai 1980, Paris, éd. du CNRS, 1983, p. 288 et 290.

<sup>42.</sup> G. Chouquer, in: Cadastres et espace rural..., p. 289.

<sup>43.</sup> Fr. Salviat, Le cadastre B d'Orange, la route antique au sud de Montélimar, le problème de Dourion et le cours inférieur de la Berre, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 18, 1985, p. 286, note 16 (contre G. Chouquer, p. 290).

<sup>44.</sup> Fr. Salviat, Quinte Curce, les insulae Furianae, la fossa Augusta et la localisation du cadastre C d'Orange, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 19, 1986, p. 101-116; voir p. 108, note 16: « Le nom des Ségusiaves apparaît sûrement sur le fragment 301. »

considérer le cadastre C comme un cadastre de Valence 45.

Il est impossible à présent de tirer parti de cette mention qui n'a aucun fondement dans le texte. Ce sont d'autres arguments qui, comme nous le suggérons ici même <sup>46</sup>, doivent permettre de localiser le cadastre C. Reprenons les brièvement : l'omniprésence d'un réseau orienté à NG 5° du Rhône au massif de Montmirail et à la plaine de Carpentras, le repositionnement des fragments 104 et 105 de la publication d'A. Piganiol, la nouvelle localisation du *locus gromae*. Les éléments dégagés des révisions et études onomastiques, et leurs relations avec l'épigraphie régionale entrent parfaitement dans le nouveau schéma et le renforcent.

Ensuite, les nouveautés onomastiques qui apparaissent à la suite de ces révisions doivent faire revenir sur la situation sociale des adjudicataires.

Le premier d'entre eux est *Indelvius Fronto*, que l'on peut rapprocher de la flaminique nîmoise. Mais les éditeurs du texte inscrit sur la base d'*Indelvia Valerilla*, s'ils ont noté la nouveauté du gentilice <sup>47</sup>, ne se sont pas interrogés sur l'origine de ce nom de famille : italienne ou provinciale? On peut estimer qu'il appartient au fonds onomastique local. Bien attestés en effet sont, chez les Volques Arécomiques et dans les cités voisines, les éléments anthroponymiques qui incluent l'élément *Ind-*<sup>48</sup> :

Indamius (gentilice): Verus Indamius Volt. Servatus, édile de la colonie; CIL, XII, 3227 et add. = HGL, XV, 277 (cité de Nîmes) <sup>49</sup>.

Indamia (gentilice): Indamia Chresime; CIL, XII, 3521 = HGL, XV, 754 (cité de Nîmes).

Indedius (gentilice): T(itus) Indedius Tertius, édile de la colonie; CIL, XII, 3228 = HGL, XV, 279 (cité de Nîmes).

Indedius ou Indedus (nom unique) : Messius Indedi f(ilius); CIL, XII, 3746 = HGL, XV, 1001 (cité de Nîmes).

Indutiomarus (nom unique ou cognomen): Sex(tus) Fa[lius?] Indutio[mari f(ilius) | Lac?]co; CIL, XII, 5884 = HGL, XV, 453 =1429 (Beaucaire, cité de Nîmes). On n'oubliera pas l'existence d'un Indutiomarus chez les Allobroges, mentionné à plusieurs reprises dans le discours de Cicéron Pro Fonteio, ni celle d'un Indutiomarus chez les Trévires, mentionné aussi à plusieurs reprises dans De bello Gallico de César 50.

[In]du[tiorix]: RIG, I, G 111 (Avignon).

Indutiorix: RIG, I, G 70 (Glanum).

On peut rattacher la flaminique de Nîmes au même fonds provincial, d'autant que le surnom *Valerilla*, formé d'un gentilice latin suffixé en *-illus/illa*, révèle aussi une anthroponymie bien acclimatée dans le milieu indigène, et attestée dans des noms d'origine proprement celtique <sup>51</sup>.

Ainsi, grâce à cette nouveauté onomastique, s'éclaire l'origine de cet adjudicataire. Mais on prendra garde toutefois de ne pas le considérer automatiquement comme un Nîmois, sous prétexte que c'est dans la cité de Nîmes qu'était apparu pour la première fois ce gentilice. En effet, si pour la flaminique nîmoise *Indelvia Valerilla* il serait possible d'envisager qu'elle ait eu une origine locale, à partir du moment où nous connaissons l'existence de son gentilice sur l'un des documents cadastraux d'Orange, cette proposition n'est pas exclusive d'une autre éventualité, à savoir la provenance de cette personne de bon rang d'une cité indigène de rive gauche du Rhône. On sait aussi quels liens élargis avaient tissés par leurs mariages les notables nîmois. Dans les réseaux familiaux qu'ils constituent on trouve souvent des cités pro-

<sup>45.</sup> Fr. Salviat, Quinte Curce..., Revue Archéologique de Narbonnaise, 19, 1986, p. 114. Cette analyse de la diversité des plaques affichées s'appuie aussi sur l'hypothèse qui fait d'Orange une cité disposant d'une primauté administrative régionale (cf. supra note18, p. 329).

<sup>46.</sup> Omniprésence d'un réseau orienté à NG 5° du Rhône au massif de Montmirail et à la plaine de Carpentras : voir ci-dessus, dans l'introduction. Repositionnement des fragments 104 et 105, voir aussi dans l'introduction et *supra* note 17, p. 329. Localisation du *locus gromae* : voir ci-dessus, à propos de la relecture du fragment 301, avec la note 35, p. 336.

<sup>47.</sup> Voir supra note 24, p. 332. C'est aussi la seule référence connue par H. Solin, O. Sallomies, Repertorium nominum gentilium et cognominorum Latinorum (ed. nova), Hildesheim-Zurich-New York, 1994, p. 96.

<sup>48.</sup> Voir déjà M. Christol dans Inscriptions de Nîmes avec éléments d'onomastique indigène, *Inscriptions antiques*, p. 24-25 (sur *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes* 4, Nîmes, 1992). Liste de références dans H. Solin, O. Sallomies, *Repertorium*, p. 96.

<sup>49.</sup> Peut-on rattacher à *Indamius* l'anthroponyme *Endamius* ou *Endamus* (nom unique) : *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes* 4 (cité de Nîmes) ?

<sup>50.</sup> A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, II (Leipzig, 1904), col. 41-44.

<sup>51.</sup> Par exemple *Divecillus*, attesté dans une inscription trouvée près de *Cessero, oppidum latinum* sis dans la vallée de l'Hérault: *L'Année Épigraphique*, 1969-1970, 383 = *AE*, 1982, 693; et dans une inscription provenant de Lattes: *AE*, 1972, 327. Sur ce nom, *cf. E. Demougeot*, Stèles funéraires d'une nécropole de Lattes, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 5, 1972, p. 95.

vençales <sup>52</sup>: Vaison, en particulier, et ses notables sont bien attestés dans l'épigraphie nîmoise <sup>53</sup>, en raison de relations étroites entre les notables des deux cités.

Cette origine provinciale se renforce si l'on envisage que le surnom *Fronto*, d'origine latine, est courant dans l'épigraphie de Gaule méridionale, preuve de sa bonne acclimatation dans le milieu provincial <sup>54</sup>. On peut relever non seulement que, dans cette région, cet anthroponyme entre dans des dénominations de type pérégrin <sup>55</sup>, mais encore qu'il a produit un gentilice, *Frontonius*, attesté dans la cité d'Aix-en-Provence <sup>56</sup>, et surtout dans la partie orientale de la cité de Nîmes <sup>57</sup>.

Ainsi *Indelvius Fronto* ne peut être considéré comme le descendant d'un vétéran d'origine italienne, établi lors de la déduction, mais comme un citoyen romain d'origine provinciale. C'est pour cela qu'il est difficile de le rattacher *a priori* à la colonie d'Orange. Il serait tentant, vu la position du fragment au sein du cadastre C, de le rattacher, ainsi que la flaminique de Nîmes, à la cité de Vaison.

L'autre adjudicataire dont l'identité est mieux connue est *Cornelius Sacratus*, que l'on a rapproché d'un personnage rendant hommage au dieu *Mars Albiorix*. Mais on ne peut proposer sans hésiter une identité, car l'autel de Sablet évoqué précédemment, qui est remarquable par l'ampleur de ses dimensions <sup>58</sup>, appartient peut-être à une période postérieure à l'affichage des documents cadastraux. L'écriture, tendant vers la cursive

pour les A et les M<sup>59</sup>, pourrait indiquer une date un peu plus tardive, en sorte que nous placerions ce document dans le courant du II<sup>e</sup> s. après J.-C. Aussi aurions-nous peut-être dans le dédicant de Sablet un descendant de l'adjudicataire.

Quoi qu'il en soit, si le gentilice Cornelius peut bien convenir à un provincial entré dans la cité romaine, le surnom Sacratus est, sans aucun doute, caractéristique d'une onomastique locale, bien marquée par les traditions indigènes, et surtout témoin de son maintien. Il n'apparaît qu'à deux reprises dans l'épigraphie de la Gaule Narbonnaise, une seule fois même s'il y avait confusion des deux personnages homonymes, celui connu par l'autel de Sablet, et celui mentionné par le cadastre C: nous nous trouvons alors, avec l'autel de Sablet, dans le cadre de l'anthroponymie des Voconces. Les autres attestations du nom unique ou surnom Sacratus sont, il est vrai, peu nombreuses, mais elles s'insèrent dans un ensemble d'anthroponymes qui est bien diffusé en Gaule centrale et septentrionale ou dans les provinces germaniques. Il s'agit d'un anthroponyme typique des régions de l'Occident celtique ou celtisé 60. On le trouve chez les Médiomatrices 61, chez les Trévires, où il a même produit le gentilice Sacratius 62, à Cologne chez les Ubiens <sup>63</sup>, et chez les Lingons <sup>64</sup>, alors que Saciratus, qui lui est proche 65, se trouve chez les Ambarres <sup>66</sup>, près de Lyon. Mais, dans l'ensemble, les témoignages de cet anthroponyme sont assez rares.

<sup>52.</sup> M. Christol, L'inscription funéraire de Caius Sergius Respectus. Remarques sur le milieu des notables gallo-romains de Nîmes (*L'Année Épigraphique*, 1969-1970, 376), *Mélanges Pierre Lévêque*, 5, Paris, Les Belles Lettres, 1990, p. 76-77.

<sup>53.</sup> CH, XII, 3212, 3290, 3358.

<sup>54.</sup> Pour la Narbonnaise, on se référera, pour une évaluation globale, à CIL, XII, index, p. 892.

<sup>55.</sup> CH., XII, 1127: Fronto Ateponis f(ilius); CH., XII, 3591: Fronto Donni f(ilius).

<sup>56.</sup> J. Gascou, *Inscriptions Latines de Narbonnaise* -III- *Aix-en-Provence*, XLIV<sup>c</sup> suppl. à Gallia, Paris, CNRS Éditions, 1995, n° 67.

<sup>57.</sup> M. Christol, Remarques sur les naviculaires d'Arles, *Latomus*, 30, 1971, p. 650-651 (l'inscription *ILGN* 40, est mieux lue par A. Chastagnol, *Inscriptions Latines de Narbonnaise* -II- *Antibes, Riez, Digne*, XI.IV<sup>c</sup> suppl. à Gallia, Paris, éd. du CNRS, 1992, n° 25).

<sup>58.</sup> R. Deloye, Examen comparé de deux cippes votifs du musée Calvet, dédiés à des divinités topiques des Gaules, *Revue des Sociétés savantes*, 1875, p. 166.

<sup>59.</sup> Photo et fac-similé dans G. Barruol, *Ogam*, 15, 1963 (voir *supra* note 28, p. 334).

<sup>60.</sup> A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, II, col. 1280. On rappellera les observations d'I. Kajanto, The Latin Cognomina, Helsinki, 1965, p. 211, sur Sacer/Sacra, admis comme surnoms d'origine celtique. Voir aussi sur Sacer, Sacro, etc., G. Alföldy, Noricum, Londres-Boston, Routledge and Kegan Paul, 1974, p. 236. Il entre dans un ensemble anthroponymique assez large. On intégrera dans ce dossier L'Année Épigraphique, 1976, 453, mentionnant trois dévots de Mercure: Sacrousus, Sacrapus, Sacrillo.

<sup>61.</sup> CIL, XIII, 4538 et 4559.

<sup>62.</sup> CIL, XIII, 4207.

<sup>63.</sup> *CIL*, XIII, 8176. J. L. Weisgerber, *Die Namen der Ubier*, Köln-Opladen, 1968, p. 95, 178-179, 185 (considéré comme celtique).

<sup>64.</sup> CIL, XIII, 5614.

<sup>65.</sup> A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, II, col. 1278-1279. C'est le nom d'un potier de La Graufesenque, cf. A. Bourgeois, L'empreinte de Rome dans les Gaules: l'apport de La Graufesenque (Millau, Aveyron), Cahiers du Centre G. Glotz, 6, 1995, p. 130.

<sup>66.</sup> CIL, XIII, 2494.

L'un des derniers documents attestés provient de la rive droite du Rhin, dans la zone des Champs Décumates. Il s'agit d'un petit autel dédié à *Jupiter Optimus Maximus*, par un certain *Sacratus Sacredonis filius*, qui se trouvait en remploi dans une fortification de la seconde moitié du IV<sup>c</sup> s. après J.-C. <sup>67</sup>. On peut donc considérer *Cornelius Sacratus* comme un adjudicataire d'origine indigène.

En raison de la rareté des témoignages sur le surnom *Sacratus* et de l'existence de l'autel à *Mars Albiorix* provenant de Sablet, on rattachera aussi ces personnages, l'adjudicataire du cadastre C et le dédicant de l'autel, à la cité de Vaison. Peut-être s'agit-il d'une seule et unique personne, ou d'un père (celui du cadastre) et d'un fils (celui de l'autel de Sablet, qui semble plutôt appartenir au II° s. après J.-C.), mais cela ne change rien au rapprochement qu'il convient d'établir entre l'adjudicataire et la population de ce chef-lieu des Voconces ou celle des marges occidentales de leur territoire.

Enfin est apparue *Segusia Quartina*. Le gentilice est nouveau en Narbonnaise, mais on sait que la racine *Seg*-peut entrer dans de nombreux toponymes, théonymes et anthroponymes provinciaux :

Segeia Decumina (gentilice): CIL, XII, 2953.

Seg[ei?]a Protogenia (gentilice) : CIL, XII, 3881.

Segeius (cognomen d'affranchi) : CIL, XII, 5163 (Narbonne)  $^{68}$ .

- C. Segellius Terrenus (gentilice) : CIL, XII, 2632 (Genève, chez les Allobroges) <sup>69</sup>.
- [-] Segolatius Primus (gentilice) : CIL, XII, 5127 (Narbonne)  $^{70}$ .
- L. Segolatius Victorinus (gentilice): CIL, XII, 5127 (Narbonne).

Segolatia Victorina (gentilice) : CIL, XII, 5127 (Narbonne).

Segudia Maximilla (gentilice): CIL, XII, 1723 71.

Sega (cognomen d'affranchie) : CIL, XII, 5069 (Narbonne).

Segomana (théonyme): ILGN, 393 (Nîmes) <sup>72</sup>. Segusion (toponyme): CIL, XII, 3362 (Nîmes) <sup>73</sup>.

Parmi ces éléments d'anthroponymie, on retiendra surtout le gentilice *Segudia*, qui se trouve à Aouste-sur-Sye, près de Crest, entre Montélimar et Valence, au cœur du territoire voconce, dans le texte d'une inscription qui peut être datée du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> s. <sup>74</sup>.

Quant au surnom *Quartina*, il est bien attesté dans le monde provincial et l'on peut même le retrouver dans des dénominations de type pérégrin : *Quartina Materni* f(ilia) <sup>75</sup> et *Quartina Quarti f(ilia)* <sup>76</sup>.

Pour Segusia Quartina, qui ne peut être considérée comme issue d'une famille de vétérans italiens, la recherche d'une origine, d'après le principe de la plus grande proximité, orienterait toutefois la recherche non vers Vaison, mais vers des cités latines plus méridionales, appartenant à l'antique confédération cavare, telles Carpentras ou Avignon.

On observera pour conclure que chacune de ces corrections textuelles conduit à la conviction de la prédominance d'une onomastique provinciale parmi les adjudicataires de ces régions nord-orientale et centrale du cadastre C. En effet, chacune des dénominations que l'on vient d'examiner est bien imprégnée de traits significatifs de la langue gauloise : les gentilices *Indelvius* et *Segusia*, le surnom *Sacratus* sont, en ce domaine, très révélateurs. On peut en dire autant des surnoms *Fronto* ou *Quartina* : quoique d'origine latine, ils sont bien à leur place dans ce contexte. Ce sont des éléments nominaux latins qui ont été bien acclimatés dans l'anthroponymie provinciale.

On est ainsi invité à considérer l'onomastique des grands peuples voisins, en particulier celle des Voconces et de l'une de leurs capitales, la proche Vaison. C'est

<sup>67.</sup> Ce document a trouvé place à deux reprises dans L'Année Épigraphique, sans que l'on s'aperçoive de la confusion : AE, 1988, 898 et AE, 1992, 1280. On corrigera les erreurs d'interprétation de Y. Le Bohec, dans Journal of Roman Archaeology, 2, 1989, p. 235.

<sup>68.</sup> A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, II, col. 1439.

<sup>69.</sup> A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, II, col. 1439.

<sup>70.</sup> A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, II, col. 1447.

<sup>71.</sup> A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, II, col. 1453.

<sup>72.</sup> Ce théonyme est aussi attesté par une inscription de Dions (cité de Nîmes), publié dans la revue *Le vieux Nîmes*, 13<sup>hs</sup>, mai 1939, p. 1-4.

<sup>73.</sup> Identifié avec le toponyme actuel Suzon, dans le canton de Saint-Ambroix, cf. A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, II, col. 1457; E. Germer-Durand, Dictionnaire topographique du département du Gard, Paris, 1868, p. 241; une autre Segusio est Suse, dans les Alpes Cottiennes (A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, II, col. 1455-1457, ainsi que G. Barruol, Les peuples préromains du sud-est de la Gaule. Étude de géographie historique, Paris, de Boccard, 1975, p. 331-334), chef-lieu d'un petit royaume regroupant entre autres les Segusini et les Segovii.

<sup>74.</sup> CIL, XII, 1723 : D(is) m(anibus) et quieti aeternae...

<sup>75.</sup> CIL, XII, 3694, à Nîmes.

<sup>76.</sup> CIL, XII, 1660, à Die.

incontestablement le cas pour Cornelius Sacratus, puisque l'épigraphie confirme son enracinement local, y compris par le culte rendu à une divinité indigène. Mais ne pourrait-on en dire autant des autres adjudicataires? Cela est vraisemblable pour Indelvius Fronto. Nous aurions ainsi un aperçu des interventions de personnages d'un certain relief, issus de la cité des Voconces dans un terroir qui n'était pas trop éloigné d'un de leurs chefs-lieux, grâce au système de la prise à ferme des revenus publics sur le territoire centurié de la colonie voisine. Dans ce contexte, l'inscription de Sablet relative à Sex. Cornelius Sacratus vient confirmer par la qualité et la grandeur du monument l'aisance certaine de son dédicant. On est dans une plus grande incertitude pour ce qui concerne Segusia Quartina, mais le cadre de réflexion que l'on vient de poser invite aussi à chercher son origine dans une cité indigène voisine d'Orange, mais plus méridionale que Vaison.

Dans le contexte des fragments que nous venons d'examiner un personnage comme A. *Iuventius Pedo* fait figure d'isolé. Mais cet homme, dont on peut présumer l'origine italique d'après le gentilice, est à la fois attesté en cette région, dans le texte du fragment 318, puis peutêtre sur le fragment 325 et, dans la partie occidentale, au

sein des fragments concernant la mise en valeur de la zone des *insulae Furianae* <sup>77</sup> : ses interventions, larges, indiquent une certaine puissance économique. Surtout, dans son cas, elles se déploient de part et d'autre de la colonie d'Orange.

En définitive, ces révisions épigraphiques sont une invitation à revoir d'une façon systématique l'onomastique des adjudicataires, et à mesurer sur ce fondement les influences réciproques des grandes cités, Orange et Vaison, ou d'autres, plus modestes peut-être, comme Carpentras et Avignon. Quoi qu'il en soit, et jointes à d'autres rapprochements onomastiques <sup>78</sup>, elles tendent déjà à montrer que le cadastre C devrait être considéré comme celui qui fournit la grille cadastrale correspondant au territoire entourant au plus près la ville d'Orange et à la moitié méridionale de la *pertica* de cette colonie.

<sup>77.</sup> A. Piganiol, *Les documents cadastraux...*, p. 285-286 (fragment 318), p. 290 (fragment 325) et p. 296 (fragment 351, dans les *insulae Furianae*, mais avec une hésitation d'A. Piganiol sur la lecture).

<sup>78.</sup> Voir supra note 39, p. 338.